

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 23 novembre 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET :

ADOPTION DU MANDAT ET DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE LA MISSION UNIVERSITAIRE

PERSONNE RESPONSABLE : M. Louis Letellier de St-Just

DIRECTION :

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Conseil d'administration

DURÉE : 5 minutes

SOMMAIRE :

À la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la création d'un comité de la mission universitaire est proposée. Le comité de la mission universitaire veillera à ce que conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités conformément à la désignation universitaire du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Ce comité est formé :

- du président-directeur général ou son représentant;
- des deux (2) représentants de l'Université de Montréal siégeant au CA;
- du directeur de l'enseignement;
- du directeur de la recherche;
- deux (2) autres personnes choisies par le conseil d'administration parmi ses membres.

Une copie du mandat du comité de la mission universitaire est jointe en annexe.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration pour la création de ce comité et nommer les membres.

IMPACT FINANCIER :

S/O

PROJET DE RÉSOLUTION :

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique, de créer le comité de la mission universitaire et de nommer les 7 personnes suivantes comme membre dudit comité :

- **Dr Pierre Gfeller**
- **Mme Louise Béliveau**
- **Pr Michel Janosz**
- **Dr Marc Giasson**
- **Dr François Madore**
- **M. Yvon Jasmin**
- **M. Louis Letellier de St-Just**

Mandat et composition du comité de la mission universitaire

Document adopté au conseil d'administration du 23 novembre 2016

RESUMÉ

Il est proposé au conseil d'administration de former un comité de la mission universitaire regroupant à la fois les volets des missions d'enseignement universitaire et de recherche. Le comité de la mission universitaire veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte de façon efficace de ses responsabilités conformément à la désignation universitaire du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal.

RESPONSABILITÉS

Le comité de la mission universitaire doit notamment :

- 1) recevoir et analyser les états de situation et les rapports portant sur les activités d'enseignement universitaire et les activités de recherche dans l'établissement;
- 2) émettre des recommandations au conseil d'administration quant à la réalisation des missions d'enseignement universitaire et de recherche;
- 3) émettre des recommandations afin d'assurer le maintien de l'excellence de l'enseignement et de la recherche dans l'établissement et l'articulation avec les activités cliniques de l'institution;
- 4) veiller à ce que la Direction de l'enseignement universitaire et la Direction de la recherche disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assumer leurs responsabilités de façon efficace et efficiente;
- 5) Étudier et recommander, le cas échéant, l'adoption par le CA des règlements et politiques suivants :
 - Contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal;
 - Politique institutionnelle – cadre réglementaire de la recherche;
 - Politique institutionnelle – mission d'enseignement;
 - Politique sur les ententes de stage
 - Règlement sur le comité d'éthique de la recherche et de l'évaluation des technologies de la santé (CÉR);
 - Politique sur la conduite responsable en recherche;
 - Politique sur la gestion de la propriété intellectuelle;
 - Règlement relatif au traitement des plaintes à des fins disciplinaires concernant les résidents en médecine et les moniteurs en conformité avec le contrat d'affiliation universitaire.

COMPOSITION

Il est proposé que le comité soit composé minimalement des personnes suivantes :

- le président-directeur général ou son représentant;
- les deux (2) représentants de l'Université de Montréal siégeant au CA;
- le directeur de l'enseignement;
- le directeur de la recherche;
- deux (2) autres personnes choisies par le conseil d'administration parmi ses membres.

FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Il est proposé que le comité se réunisse au moins deux (2) fois par année.